

LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE (LPR) : ENJEUX RH, FINANCIERS ET ORGANISATIONNELS

INTÉGRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RH RELATIVES À LA RECHERCHE ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

PROGRAMME DE LA FORMATION

UN VOLET FINANCIER

- › Un objectif en termes d'effort financier de la nation (3% de PIB)
- › Un abondement budgétaire planifié sur 10 ans
- › La dotation de l'ANR : mise en perspective du financement de la recherche, comparaisons européennes et internationales, une actualisation tous les 3 ans

UN VOLET CARRIÈRES MODIFIANT LES RÈGLES EXISTANTES

- › L'accord rémunérations et carrières
 - harmonisation des régimes de primes des personnels de l'ESR
 - revalorisation financière
 - mise en cohérence des carrières des enseignants-chercheurs et des chercheurs
 - trois opérations de repyramidage
- › Des mesures relatives au classement des agents : avancement et promotion en cours de détachement/mise à disposition, reclassement rétroactif, mensualisation des vacataires
- › Création des chaires de professeurs juniors
- › Renforcement de l'autonomie des universités dans le recrutement des enseignants-chercheurs
 - recrutement hors CNU - CDI de mission et CDI de chantier - séjour de recherche
 - mesures relatives au doctorat et post-doctorat

Présentation d'exemples pratiques d'impact pour les services RH

UN VOLET INSTITUTIONNEL : L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE

- › Les dispositions relatives au HCERES : accroissement de l'indépendance, élargissement du champ de compétences
- › L'extension de la possibilité de créer des unités de recherche
- › Les contrats d'établissement et de site : objectifs par contrat, accroissement de la territorialisation

Schéma synthétique

UN VOLET DIFFUSION DE LA CULTURE DE LA RECHERCHE

- › Le renforcement des liens avec les entreprises
 - possibilités élargies de création ou de participation à une entreprise à titre personnel
 - cumul d'activités à temps partiel vers les entreprises et les collectivités territoriales
 - congés d'enseignement ou de recherche pour les salariés du secteur privé
 - extension aux EPST du dispositif d'intéressement des personnels
 - habilitation du gouvernement par ordonnance en matière de propriété intellectuelle
- › Le renforcement des relations entre science et société
 - des moyens supplémentaires pour le partage de la culture scientifique

Illustration des nouveaux dispositifs par des exemples concrets

UN VOLET RELATIF AUX PERSONNELS, LABORATOIRES ET ÉTABLISSEMENTS

- › Un cadre juridique rénové pour les chercheurs dans leur quotidien
- › Le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur : règles pour les élections, statut (transformation d'EPA en EPSCP), attributions de la Commission de la recherche du Conseil académique
- › L'accroissement des attributions des présidents d'université : conventions de valorisation, fondations partenariales, formations, globalisation des moyens

UN VOLET ÉTUDIANTS ET FORMATIONS

- › Mixité sociale et géographique
- › Masters
- › Handicap
- › Délit d'entrave
- › Une mission de sensibilisation à l'écologie et au développement durable

Quiz de synthèse sur les nouvelles dispositions de la loi

OBJECTIFS

- Evaluer les impacts des dispositions financières de la loi de programmation de la recherche.
- Appliquer les mesures relatives aux carrières et leurs impacts.
- Mesurer les conséquences sur la gouvernance de la recherche.
- Diffuser la culture de la recherche.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation opérationnelle sur les impacts de la Loi du 24 décembre 2020, intégrant les derniers textes.
- Une revue complète des 3 volets RH, financiers et organisationnels
- Une consultante experte en Droit et RH de la fonction publique

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services ressources humaines ou gestion des carrières des agents publics, juristes, chefs de service

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'embarquement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse ou à distance :
le 3 mars 2025
le 5 novembre 2025

